



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 15 mars 2020 à 21:24

Coronavirus COVID-19 Point de situation dans le Haut-Rhin Dimanche 15 mars 2020

Comme chaque jour, le préfet a réuni le centre opérationnel départemental élargi composé des services de l'agence régionale de santé (ARS), de l'Éducation nationale, de la région, du département, des principales communes, de l'association des maires, du service départemental d'incendie et de secours et des forces de sécurité (police et gendarmerie).

Évolution du nombre de cas confirmés

194 nouveaux cas confirmés de Coronavirus ont été relevés dans le Haut-Rhin au point de 17h30 ce dimanche 15 mars 2020. **20 nouveaux décès sont à déplorer.** Cette évolution n'est pas uniquement due à des décès intervenus au cours des dernières 24 heures, mais également à des décès ayant eu lieu dans les deux jours précédents qui n'ont été connus et comptabilisés que tardivement par les autorités sanitaires.

La situation passe donc à 688 cas confirmés dans le département depuis l'apparition du foyer de contamination, dont malheureusement 28 décès.

Cette évolution confirme que la situation s'aggrave, il est donc essentiel que les mesures barrières soient strictement respectées.

Comme l'a annoncé le 14 mars le Premier ministre, le Haut-Rhin est passé au stade 3 comme l'ensemble de la France. Cette décision s'appuie sur le constat d'une accélération de la diffusion du virus et de l'augmentation du nombre de personnes placées en réanimation. Aussi pour diminuer la progression du virus, des mesures de « distanciation sociale » devront être appliquées par l'ensemble des Français (éviter les réunions amicales et familiales, limiter les déplacements et les contacts).

Détails des mesures prises le 14 mars

Par arrêté du 14 mars 2020 publié au journal officiel du 15 mars 2020, le ministre des Solidarités et de la Santé a donc décidé que les établissements recevant du public énumérés ci-dessous ne peuvent plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020

- Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple ;
- Centres commerciaux à l'exception des surfaces consacrées à la vente de produits alimentaires et d'hygiène. Pour cette exception, il est demandé aux responsables de magasin de limiter la fréquentation à 100 personnes ;
- Restaurants et débits de boissons y compris les restaurants et bars d'hôtels à l'exception du « room service ». Toutefois, les établissements précédemment cités sont autorisés à maintenir leurs activités de vente à emporter et de livraison ;
- Salles de danse et salles de jeux ;
- Bibliothèques, centres de documentation ;
- Salles d'expositions ;
- Établissements sportifs couverts ou non ;
- Musées.

Seuls continuent à pouvoir accueillir du public : les commerces alimentaires, les pharmacies, les banques, les stations-services et les magasins de presse.

Les services publics indispensables restent également ouverts.

Mesures déjà en vigueur :

Pour rappel, il est interdit sur tout le territoire de la République et jusqu'au 15 avril 2020, tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de 100 personnes en milieu clos ou ouvert. Dans le Haut-Rhin, les rassemblements de plus de 50 personnes en milieu clos restent interdits.

Enfin, l'accueil des enfants en crèche, des élèves dans les écoles, collèges, lycées et des étudiants en universités reste suspendue.

Dans le département, malgré les mesures prises depuis 10 jours, le virus circule toujours activement . Le préfet du Haut-Rhin demande donc à l'ensemble de la population d'appliquer scrupuleusement les consignes d'hygiène, les mesures de restrictions de contacts. Cette vigilance partagée par tous permettra de contribuer à freiner la diffusion du virus et protéger les personnes vulnérables.

Pour permettre aux hôpitaux de continuer à accueillir et à soigner les malades du Covid 19, en lien avec l'éducation nationale et les collectivités territoriales, un accueil sera organisé dès mardi 17 mars pour les enfants âgés de moins de 16 ans des personnels indispensables à la gestion de la crise.

Cela concerne les enfants :

- des personnels travaillant en établissements de santé publics/privés ;
- des personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées ;
- des professionnels de santé et médico-sociaux de ville ;
- des personnels chargés de la gestion de l'épidémie des Agences régionales de santé et des préfetures (gestion de crise).

La prise en charge des patients

L'ensemble des établissements de santé sont mis en alerte, les capacités en tests Covid-19 ainsi que les capacités de réanimation sont en cours de renforcement.

Les hôpitaux et cliniques annulent toute chirurgie non-urgente pour accueillir le maximum de malades du coronavirus.

Des travaux sont menés par l'agence régionale de santé en concertation avec les médecins libéraux sur les modalités de prises en charge des patients à domicile tout en garantissant la protection des malades et des professionnels de santé.

A compter du lundi 16 mars, les laboratoires d'analyses médicales de ville commenceront à s'engager dans la réalisation des tests Covid-19, pour des prélèvements destinés prioritairement aux professionnels de santé symptomatiques : médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes etc. Afin d'assurer ces prélèvements dans des conditions optimales, les laboratoires d'analyses médicales ont été approvisionnés en masques de protection FFP2, et les prélèvements seront effectués au domicile ou au cabinet des professionnels.

Les tests concernant les patients - cas graves, hospitalisés - continueront à être effectués à l'hôpital, de même que les tests concernant les personnels de ces établissements.

Composez le bon numéro en fonction du besoin.



Le SAMU Centre 15 reçoit de nombreux appels. Le préfet du Haut-Rhin et l'agence régionale de santé rappellent les consignes à respecter pour ne pas saturer les services de secours :

- **si vous réunissez les symptômes suivants**: fièvre importante, toux, difficultés respiratoires et courbatures – **appelez le 15**.
- en cas d'autres symptômes (rhume, grippe, etc.) ou de demande de conseils : **contactez votre médecin traitant**.
- pour toute autre situation et information générale : appelez le numéro vert national au **0 800 130 000** qui vous indiquera la conduite à tenir.

Le recours au centre 15 doit être réservé à la prise en charge de patients présentant des signes de gravité et qui nécessitent soit une intervention des services de secours, soit une hospitalisation, pour sécuriser la prise en charge de leur maladie.

CONTACT PRÉFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle
Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin
03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12
pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  

CONTACT AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST

ars-grandest-presse@ars.sante.fr
RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR :
GRAND-EST.ARS.SANTE.FR/ESPACE-PRESSE-3

CONTACT ACADÉMIE DE STRASBOURG

Gaëlle Talbot – ce.communication@ac-strasbourg.fr